
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/9 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2018-011 dédiée
à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Ville de DENAIN est engagée dans un ambitieux programme de travaux de rénovation et requalification de voiries et des espaces publics.

La réalisation de ce programme étant pluriannuel, le Conseil Municipal a budgété le financement de ces opérations d'investissement placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 4/6 du 7 avril 2022, l'autorisation de programme 2018-011 a été réajustée et se présente aujourd'hui comme suit :

.../...

DELIBERATION N° 3/9 DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
 Reçu en préfecture le 26/04/2023
 Publié le
 ID : 059-215901729-20230413-230413DE_3_9-DE

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dépenses	824 956,16 €	3 156 751,73 €	1 693 809,17 €	698 409,15 €	1 415 408,28 € (dont report 2021 : 515 408,28 € et NI 2022 : 900 000 €)	210 665,51 €
8 000 000 €						
	10,3 %	39,5 %	21,2 %	8,7 %	17,7 %	2,6 %

Il est proposé de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme comme suit :

	Exercice 2018-2019	Exercices 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dépenses	3 981 707,89 €	1 693 809,17 €	698 409,15 €	960 428,18	634 326,87 € (dont report 2022 : 384 326,87 € et NI 2023 : 250 000 €)
7 968 681,26 €					
	49,97 %	21,26 %	8,76 %	12,05 %	7,96 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme 2018-011 fixé à **7 968 681,26 €**.
- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiements.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

A voté contre : Monsieur TONNEAU.
Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
 délégation du Maire
 A.L. DUCOURTTONINI
 S. LEMOINE
 (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le.....
 et de la publication le.....